



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 024-252405329-20260512-01052026-DE

Délibération N°01_05_2026

Objet : Election du Président du SMD3

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, dûment convoqué, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers (24660), sous la présidence de Michel DOBBELS, .

Date d'envoi de la convocation	Mercredi 6 mai 2026	
Nombre de délégués en exercice : 46	Nombre de délégués présents : 43	Nombre de votants : 46
Nombre de pouvoirs : 3		
Compétence : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 46	
Secrétaire de séance	M. Yannick ROLLAND	

Présents :

Pascal PROTANO, Stéphane BECKER, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CELERIER, Florian CHANTEGREIL, Francis CIPIERRE, Bertrand COMBEAU, Samuel COUSTILLAS, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, François RITLEWSKI, Dominique DURAND, Guillaume DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Jean Jacques FAYE, Nils FOUCHIER, Brigitte CABIROL, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Daniel GRUNTZ, Patrick GUILLEMET, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS, Cédric LOUGRAT, Nathalie MARRACHE, Alain MARTY, Jacques MIGNIOT, Bruno MONTI, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Yannick ROLLAND, Eric SEGUY, Marc STOLTZ, Serge TABOURET, Gérard TEILLAC, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Georges BASSI

Pouvoirs :

Jean Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à Pascal PROTANO
Hélène LEHMANN donne pouvoir à Daniel GRUNTZ
Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Election du Président du SMD3

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 024-252405329-20260512-01052026-DE



Vu les articles L5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que sous la présidence du doyen d'âge, l'élection du Président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue sur deux tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Tout membre du Comité Syndical peut être élu Président sans obligation de candidature préalable.

Monsieur Michel DOBBELS, doyen d'âge appelle les candidatures pour la fonction de Président du SMD3.

Monsieur Pascal PROTANO et Monsieur Daniel GRUNTZ se déclarent candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
GRUNTZ Daniel	10	Dix
PROTANO Pascal	35	Trente-cinq

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président.

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour extrait conforme :
Coulounieix-Chamiers le :

Secrétaire de séance

Président de Séance

Yannick ROLLAND

Michel DOBBELS